

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-94 : Marché de travaux _ Réaménagement de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ lot 5 : Electricité – SSI _ Avenant 2

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que par délibérations du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire avait autorisé le réaménagement de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette à Valréas (84600),

CONSIDERANT la décision du Président 2018-18 du 13 mars 2018, attribuant le Lot 5 : Electricité - SSI, à l'entreprise INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR, sise 205, rue Georges Claude, Pôle d'Activité d'Aix en Provence, 13797 Aix en Provence cedex 3, étant précisé que l'offre retenue s'établissait à 13 984.71 euros HT, soit 16 781,65 € TTC,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-69 du 26 septembre 2018, relative à un avenant 1 pour travaux supplémentaires et ayant pour objet une plus-value de 1 029.49 euros HT soit 1 235.39 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 15 014.20 euros HT, soit 18 017.04 euros TTC.

CONSIDERANT le retard lié à la mise en œuvre du raccordement et du câblage électrique par le concessionnaire ENEDIS évalué à 3.5 mois, qui implique la prolongation du délai d'exécution du « Marché de travaux _ Réaménagement de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ lot 5 : Electricité – SSI » confié à l'entreprise INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR, sise 205, rue Georges Claude, Pôle d'Activité d'Aix en Provence, 13797 Aix en Provence cedex 3, jusqu'au 08 novembre 2018.

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE PROLONGER le délai d'exécution du « Marché de travaux _ Réaménagement de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ lot 5 : Electricité – SSI » confié à l'entreprise INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR, sise 205, rue Georges Claude, Pôle d'Activité d'Aix en Provence, 13797 Aix en Provence cedex 3, jusqu'au 08 novembre 2018.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.



Fait à Valréas, le 30 octobre 2018

Le Président,
Patrick ADRIEN